



## LE LIEN ENTRE CORRUPTION ET SÉCURITÉ<sup>1</sup>

### RÉSOLUTION 477

L'Assemblée,

1. **Notant** que la corruption apparaît comme un catalyseur de conflit, fragilise les institutions des États et qu'elle représente, comme stipulé dans le communiqué du sommet de Bruxelles de l'OTAN en 2021, un danger pour la sécurité nationale en marginalisant la société civile, en permettant aux terroristes et aux réseaux criminels transnationaux de financer leurs activités et en créant des liens entre les élites politiques corrompues, les organisations criminelles et les milieux du renseignement d'États rivaux ;
2. **Déplorant** que la corruption mette à mal la gouvernance démocratique en affaiblissant l'intégrité électorale et la participation de la société civile à la vie politique, mais aussi qu'elle entraîne une baisse des investissements et une hausse des primes de risques, pousse les jeunes à l'exil et réduise le potentiel économique en allouant les ressources sur la base de liens opaques plutôt qu'en fonction du mérite et nuise ainsi de manière disproportionnée aux groupes les plus vulnérables de la société ;
3. **Reconnaissant** qu'en Afghanistan, la corruption endémique a contribué à l'érosion de la légitimité de l'État, participé à sa faillite, entraîné la dissolution de son armée et considérablement aggravé la fragilité du pays, autant de facteurs ayant, entres autres, ouvert la voie au retour des talibans au pouvoir ;
4. **Soulignant** l'importance de disposer d'un système judiciaire fort et indépendant, de journalistes et d'autres acteurs de la société civile qui dénoncent la corruption et contraignent les acteurs corrompus à rendre compte de leurs actes ;
5. **Reconnaissant** que la Russie a fait usage de la corruption comme d'un outil pour mener une guerre hybride et s'attirer les faveurs de certains acteurs s'employant à affaiblir l'État, à saper la gouvernance démocratique et à faire obstacle aux aspirations euro-atlantiques ;
6. **Notant**, cependant, que l'Ukraine a longtemps été en proie à la corruption, mais que les réformes entreprises depuis 2014 ont permis à sa société de mettre en place des normes anticorruption plus strictes qui ont amélioré sa résilience ;
7. **Consciente** que le régime kleptocratique russe déploie non seulement sa corruption à l'échelle internationale, mais que celle-ci affecte aussi le peuple russe ;
8. **Avertissant** que les pratiques commerciales opaques de la Chine, aux conséquences désastreuses pour les droits humains, échappent à la surveillance démocratique, engendrent souvent des pièges de la dette, nuisent à la gouvernance et profitent à des fonctionnaires corrompus dont les intérêts sont très différents de ceux de la société dans son ensemble ;

---

<sup>1</sup> présentée par la commission de l'économie et de la sécurité et adoptée en séance plénière le lundi 21 novembre 2022

9. **Reconnaissant** que les cryptomonnaies sont devenues un moyen largement utilisé pour le transfert de valeurs à des fins illégales et pour le blanchiment d'argent provenant de pratiques criminelles et de la corruption ;
10. **Regrettant** que les marchés immobiliers occidentaux soient devenus un outil de blanchiment des revenus particulièrement important pour ceux qui ont acquis des richesses par des moyens corrompus ;
11. **Constatant** que les sanctions internationales de plus en plus étendues prises à l'encontre de la Russie suite à ses attaques contre l'Ukraine – et notamment : les saisies d'avoirs appartenant à des proches du régime ; l'interdiction aux banques russes d'utiliser le système de messagerie financière SWIFT ; la multiplication des initiatives pour enrayer le blanchiment d'argent et les acquisitions d'avoirs par les Russes en Occident ; les restrictions à l'égard du secteur énergétique russe, lui-même un vecteur de corruption massive, marquent un changement radical en ce qu'elles constituent non seulement une réponse à la menace sécuritaire que fait peser la Russie mais renforcent aussi la capacité des gouvernements des pays membres de l'Alliance à mieux contrôler les flux illicites d'argent provenant de pratiques de corruption et réaffectés à cette fin ;
12. **Saluant** l'intensification des initiatives prises par les membres de l'Alliance – comme la stratégie de lutte contre la corruption adoptée aux États-Unis par l'administration Biden –, qui ont mis en évidence les risques que représente la corruption pour la sécurité et ont constitué des avancées importantes en vue d'y faire obstacle, ainsi que le rôle essentiel que jouent des organisations internationales comme l'Union européenne, l'OCDE, la Banque mondiale et le Groupe d'action financière pour promouvoir la mise en place de stratégies de lutte anticorruption sur le plan juridique et opérationnel ;
13. **Se félicitant** de l'engagement pris par l'OTAN avec son programme pour le développement de l'intégrité, une initiative de lutte contre la corruption reposant sur l'idée que la corruption dans les secteurs de la sécurité et la défense présente de graves défis pour la paix et la stabilité ;
14. **Reconnaissant** que les mesures anticorruption prises dans le secteur de la sécurité peuvent servir de modèle à des initiatives plus larges, comme l'a démontré la réforme de la police géorgienne engagée dès les premières années suivant la révolution des roses et qui a ensuite inspiré toute une série d'autres réformes importantes ;
15. **Saluant** la ferme reconfirmation, dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN, de l'attachement de l'Alliance aux valeurs communes que sont les libertés individuelles, les droits humains, la démocratie et l'État de droit, ainsi que la reconnaissance que ces valeurs doivent se situer au cœur de la réponse de l'OTAN adressée aux défis actuels ;
16. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique :
- a. à encourager tous les membres et partenaires de l'Alliance à prendre en compte les impacts de la corruption sur la sécurité nationale et à y remédier de façon plus coordonnée et systématique ;
  - b. à déployer un effort collectif pour protéger les Alliés, leurs partenaires et plus généralement le monde démocratique, des effets néfastes de la corruption, y compris dans ses formes les plus perverses, lorsque des États autoritaires comme la Russie y ont recours pour subvertir la démocratie, affaiblir les alliances démocratiques et promouvoir leur propre agenda antidémocratique ;

- c. à trouver les moyens de restreindre ou d'interdire l'utilisation de fonds provenant de pays considérés comme rivaux ou de leurs institutions financières pour financer des campagnes électorales ;
  - d. à accroître leur soutien au rôle fondamental joué par les ONG, les médias libres et les organisations de la société civile pour exiger la transparence, l'intégrité et la responsabilité démocratique des institutions de l'État ;
  - e. à renforcer le programme OTAN pour le développement de l'intégrité, dont le but est de promouvoir la résilience requise pour lutter contre la corruption au sein des institutions de défense et de sécurité des pays membres et partenaires de l'Alliance ;
  - f. à encourager les États à adopter une législation contre la kleptocratie afin de combler les vides juridiques facilitant le blanchiment d'argent, à prendre les mesures nécessaires afin d'appliquer des sanctions et de trouver des moyens d'identifier la propriété légitime des biens et à encourager l'élaboration d'instruments juridiques plus puissants pour geler et saisir les biens s'il s'avère qu'ils sont les fruits de la corruption ;
  - g. à tirer des enseignements de l'expérience de l'OTAN en Afghanistan afin qu'ils servent de base à toute opération future de l'Organisation ;
  - h. à combler les failles qui, sur les marchés de l'immobilier occidentaux, permettent à des fonctionnaires et oligarques corrompus de blanchir de l'argent sale en achetant des biens par l'intermédiaire de sociétés-écrans *offshore* ;
  - i. à appuyer les initiatives de lutte contre la corruption déployées par un ensemble d'organisations internationales comme la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et son programme de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité, les travaux du Groupe d'action financière sur le financement du terrorisme, ainsi que les initiatives lancées en parallèle par le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne et les Nations unies ;
  - j. à suivre l'évolution du marché des cryptomonnaies et à poursuivre les efforts pour rendre les transactions beaucoup moins anonymes et plus faciles à tracer, afin de réduire le risque que ces monnaies numériques soient potentiellement utilisées comme moyen d'échange lors d'activités illégales ;
  - k. à mettre en pratique l'attachement de l'Alliance aux valeurs démocratiques communes énoncées dans le nouveau concept stratégique en créant au siège de l'OTAN un centre pour la résilience démocratique, qui servirait de ressource et de plateforme de coordination des bonnes pratiques accessible sur demande aux pays membres et partenaires.
-